

LES ÉTAPES CLÉS POUR UNE MISE EN LOCATION RÉUSSIE

Je loue mon bien

Les bons réflexes avant de proposer votre bien à la location

Vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs logements que vous souhaitez louer vides ou meublés mais vous ne savez pas par où commencer ? Quels sont les points importants à respecter ? Quels sont les écueils à éviter ?

Pour une mise en location réussie, n'hésitez pas à consulter les nombreux guides et ressources mis à disposition par l'Agence nationale d'information sur le logement.



À noter !

Vérifiez que votre logement respecte les normes de la décence. Si ce n'est pas le cas, vous devrez y faire des travaux avant de le mettre en location.

ATTENTION ! À compter de 2025 les logements classés G, considérés comme «passoires thermiques» ne pourront plus être proposés à la location. Les logements classés F seront quant à eux interdits à la location à partir de 2028.

Des aides à la rénovation sont cependant possibles.

En savoir + sur les aides aux travaux

Fixez un niveau de loyer adapté au marché local.

Choisissez un mode de gestion adapté à vos envies et à vos besoins (gestion directe ou confiée à un professionnel de l'immobilier). De nombreux professionnels immobiliers du territoire proposent d'assurer la gestion locative de votre bien, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des professionnels proches de chez vous.

Identifiez et prémunissez-vous des risques éventuels de la mise en location.

Ça pourrait vous intéresser !

La garantie Visale (Visa pour le Logement et l'Emploi), une caution locative qui garantit le paiement du loyer et des charges locatives au propriétaire en cas de défaut de paiement, mise en place par Action Logement

En savoir + sur cette garantie

Prenez connaissance des droits et obligations en tant que propriétaire.

Respectez les règles de procédure en vigueur :

proposer et faire signer un contrat de location conforme à un bail type
établir un l'état des lieux à la remise des clés
réaliser et transmettre les diagnostics obligatoires (performance énergétique, plomb, ...).

Je souhaite réaliser des travaux dans un logement proposé à la location

Vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs logements actuellement loués nécessitant des travaux ? Vous disposez d'un bien vacant que vous souhaitez rénover et proposer à la location ? Vous cherchez à investir dans un projet locatif sur le territoire de Saint-Lô ?

Vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide et d'un accompagnement gratuit pour réaliser vos travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement à la perte d'autonomie de votre locataire.

En savoir + sur les aides et accompagnements

Une question juridique ou fiscale ?

De nombreuses ressources sont mises à votre disposition sur le site internet de l'Agence nationale d'information sur le logement ([ANIL](#))

[Consulter le site internet de l'Anil](#)

CONTACT



SAINT-LÔ AGGLO À VOS CÔTÉS

Service habitat

70 rue du Neufbourg
50000 Saint-Lô

02 14 29 00 38

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)



CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO

70 rue du Neufbourg
50000 Saint-Lô
Lundi au jeudi
8h30-12h/13h30-17h30
Vendredi
8h30-12h/13h-17h
02 14 29 00 00